



Fisheries and Oceans
Canada

Pêches et Océans
Canada

Material and Procurement Services / Services du matériel et des acquisitions
Procurement Hub – Fredericton / Centre d'approvisionnement – bureau de Fredericton
301 Bishop Drive / 301, allée Bishop
Fredericton (N-B) E3C 2M6

F5211-170046, 47, 48, 49

April 03 / 03 avril, 2017

Subject/ Object: REQUEST FOR PROPOSAL / DEMANDE DE PROPOSITION

Sentinel Survey Project- Mobile Gear / Relevés-Sentinelles – Engins Mobiles

AMENDMENT #1 / MODIFICATION N° 1

Further to the above- mentioned Request for Proposal documentation previously forwarded to your firm, Amendment (#1) is hereby issued.

Pour faire suite à la documentation d'accompagnement de l'appel d'offres susmentionné transmise à votre entreprise, modification n° 1 est émis.

1. Delete:

Page 18, ANNEX A: *“Length frequency measurements (250 fish per species or the entire catch if less than 250 fish are caught) will be taken for cod, white hake, American plaice, witch flounder, winter flounder and yellowtail flounder (sexed length frequencies are required for these species, except for cod). For all other fish species, the numbers of fish are required (i.e. counted). Otoliths will be collected for cod and white hake only (1 per cm).”*

1. Insert:

“Length frequency measurements (250 fish per species or the entire catch if less than 250 fish are caught) will be taken for cod, white hake, herring, American plaice, witch flounder, winter flounder and yellowtail flounder (sexed length frequencies are required for these species, except for cod). For all other fish species, the numbers of fish are required (i.e. counted). Otoliths will be collected for cod (1 per cm length increment) and white hake (1 per cm length increment per sex) only.”

1. Supprimer:

Page 20, ANNEXE A: *« Les protocoles d'échantillonnage seront semblables à ceux des relevés-sentinelles aux engins mobiles des années précédentes. Chaque navire aura 2 observateurs à bord pour cueillir l'information. Après chaque trait à une station de pêche, les observateurs et l'équipage du navire devront noter toutes les informations sur les captures. Pour réaliser ce travail, l'équipage DEVRA assister au triage des espèces de poisson et d'invertébrés et à l'échantillonnage avec les observateurs. Les opérations de pêche devront parfois être ralenties*

afin que l'échantillonnage soit complété. À chaque site de pêche, les informations sur la position et les caractéristiques de l'engin ainsi que les données sur la capture de toutes les espèces seront notées. La capture totale sera triée et pesée par espèce. Des mesures de longueurs (250 poissons ou toute la prise si moins de 250 poissons, par espèce capturée) seront effectuées pour la morue, la merluche blanche, la plie canadienne, la plie grise, la plie rouge et la limande à queue jaune. Sauf pour la morue, des longueurs-fréquence par sexe sont requises. Pour les autres espèces non mentionnées, le nombre de poissons devra être compté. Des otolithes de morue et de merluche blanche seront recueillis (1 par cm). Toutes les données seront notées sur les formulaires standards du programme des observateurs et les informations devront être complètes. »

1. Appliquer :

« Les protocoles d'échantillonnage seront semblables à ceux des relevés-sentinelles aux engins mobiles des années précédentes. Chaque navire aura 2 observateurs à bord pour cueillir l'information. Après chaque trait à une station de pêche, les observateurs et l'équipage du navire devront noter toutes les informations sur les captures. Pour réaliser ce travail, l'équipage DEVRA assister au triage des espèces de poisson et d'invertébrés et à l'échantillonnage avec les observateurs. Les opérations de pêche devront parfois être ralenties afin que l'échantillonnage soit complété. À chaque site de pêche, les informations sur la position et les caractéristiques de l'engin ainsi que les données sur la capture de toutes les espèces seront notées. La capture totale sera triée et pesée par espèce. Des mesures de longueurs (250 poissons ou toute la prise si moins de 250 poissons, par espèce capturée) seront effectuées pour la morue, la merluche blanche, le hareng, la plie canadienne, la plie grise, la plie rouge et la limande à queue jaune. Sauf pour la morue, des longueurs-fréquence par sexe sont requises. Pour les autres espèces non mentionnées, le nombre de poissons devra être compté. Des otolithes de morue (1 par cm) et de merluche blanche (1 par cm par sexe) seront recueillis. Toutes les données seront notées sur les formulaires standards du programme des observateurs et les informations devront être complètes. »

2. Delete :

**ANNEX « G » MANDATORY EQUIPMENT
ANNEX "F" VESSEL INFORMATION SHEET**

2. Supprimer:

**ANNEXE « G » ÉQUIPEMENT OBLIGATOIRE
ANNEXE « F » FICHE TECHNIQUE DU BATEAU**